



191201 **OUVERTURE**

Monsieur Maxime Dupont, maire, ouvre la séance ordinaire du conseil le 09 décembre 2019 à 19 h et souhaite la bienvenue.

Son présent : Maxime Dupont, maire Siège n° 3: Jean-Pierre Saucier
 Siège n° 1 : Roger Rioux, pro maire Siège n° 4 : Gaétane Gagnon
 Siège n° 2 : Nathalie Trudeau Siège n° 5 : Vaccant
 Siège n° 6 : Yannick Pelletier

Absent :

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Maxime Dupont.
La directrice générale, madame Josée Sirois est aussi présente.

191202 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le varia ouvert. L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR DU 09 DÉCEMBRE 2019
SÉANCE RÉGULIÈRE

1. Ouverture à 19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2019
4. Mot du Maire
5. Comptes du mois
6. Correspondance
 - A) Demande d'une lettre d'appui non financier à la municipalité de Lac-des-Aigles
 - B) Invitation pour un 5 à 7 du CAPAB
 - C) Journée gratuite au Mont-Saint-Mathieu
 - D) Piscine des Basques
 - E) FCM
7. Formation ADMQ (renseignements pouvant être communiqués et lesquels doivent être protégés ! Archives municipales)
8. Avis de motion du projet de règlement-budget municipal 2020 et du programme triennal de dépense en immobilisation (Règlement 307-2019)
9. Résolution calendrier des réunions 2020
10. Présentation du règlement 311-2020 sur le traitement des élus
11. Avis de motion du règlement 311-2020 sur le traitement des élus
12. Déclaration des intérêts pécuniaires
13. Résolution du plan de sécurité civile
14. Résolution PPA et PAV voirie locale
15. Résolution du don pour la Société d'histoire de Trois-Pistoles
16. Résolution pour membre ASCQ



17. Bibliothèque
18. Résolution paiement du salaire des élus manquants
19. Résolution augmentation de loyer pour un locataire
20. Résolution « compte de taxes des services publics pour les locataires)
21. Contrat directrice générale
22. Varia
 - a) Résolution temporaire (Cimetière)
 - b) 14 décembre
 - c)
23. Période de questions exceptionnellement 15 minutes (budget)
24. Prochaine réunion de travail ; lundi 6 janvier 2020 à 18h30
25. Prochaine réunion du conseil ; lundi 13 janvier 2020 à 19h
26. Levée de la séance

191203 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2019.

Adoptée.

191204 **MOT DU MAIRE**

Une réunion à la MRC des Basques a eu lieu le 5 décembre pour discuter du contrat de Recyclage.

RÉSOLUTION 191204 : IMPOSITION ET IMPUTATION D'UNE QUOTE-PART RÉ-CURRENTÉ SUR LES REVENUS ÉOLIENS DES MUNICIPALITÉS

À la réunion du 05 décembre 2019, le préfet Bertin Denis a demandé aux municipalités d'accepter que la MRC des Basques prélève un montant sur les redevances éoliennes garanties des municipalités pour faire un don à la maison des soins palliatifs du KRTB.

Suite à la présentation de la maison de soins palliatifs du KRTB, la MRC de Rivière-du-Loup a décidé d'accorder à cette dernière un montant récurrent de leur revenu éolien. Suite à cette annonce, la MRC des Basques pour ne pas mal paraître, veut faire de même, mais pas à partir des redevances de la MRC, mais plutôt à partir des redevances des municipalités et en recevoir les mérites.

Au mois de février et mars 2019, le préfet et le directeur général de la MRC des Basques ont fait modifier les modalités du fonds économique éolien de la MRC. En effet, avant ces modifications, un montant annuel d'environ 30 000 \$ sur un total de 300 000\$ était réservé aux organismes communautaires et sociaux de la région, mais suite aux modifications ce montant a été complètement éradiqué.

À plusieurs reprises le préfet et le directeur général ont comparé ces organismes à des rongeurs nuisibles en disant « c'est comme des mulots ou des écureuils qui vont manger le pommier et le rendre malade ou le tuer, on doit plutôt réserver tout le montant pour les compagnies de la région ».

C'est pour ces raisons que la municipalité de Saint-Guy est en désaccord avec la proposition du préfet de la MRC des Basques d'imputer aux municipalités un montant récurrent à même leurs revenus éoliens garantis. De plus est, cela créerait un précédent. La municipalité de Saint-



Guy depuis 2017 budgète et octroie déjà 10 % de ses revenus éoliens à des organismes de la région, mais selon les moyens et les modalités de la municipalité.

Nous sommes en faveur d'accorder une subvention ou de faire un don à la maison de soins palliatifs du KRTB, mais que ce soit fait, soit à partir du fonds économique de la MRC en modifiant ce dernier pour qu'ainsi la MRC puisse en faire l'annonce et en recevoir les mérites, soit que chaque municipalité accorde un don selon leurs moyens et leurs modalités établies et que chacune d'entre elles en fasse l'annonce en leurs noms et en recevoir les mérites.

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter cette résolution.

Adoptée.

191205

COMPTES DU MOIS

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS		
Salaire du 1er nov 2019 au 30 nov 2019		
	Total	9 892,58 \$

COMPTES REÇUS AU COURANT DU MOIS À PAYER LE MOIS SUIVANT		
Factures reçues en novembre et payées en décembre		
# chèque 11136 Harnois Énergie inc.	Mazout, essence et diésel	5 378,35 \$
# chèque 11139 Atelier 5	Services additionnels avenants	4 903,73 \$
# chèque 11140 Kopilab	Copies facturables et caisse de papier	150,99 \$
# chèque 11141 Servitech inc.	Médiane et équilibrage des rôles	317,97 \$
# chèque 11142 Pièces auto Trois-Pistoles	Jauge	27,92 \$
# chèque 11143 Poste Canada	Journal municipal et timbres	114,34 \$
# chèque 11144 Équipement SMS	Couteaux	1 626,39 \$
# chèque 11145 ACCEO Solutions inc.	Renouvellement du système comptable	625,46 \$
# chèque 11146 Ferme Yves Pelletier	1ere partie du contrat souffleur	4 068,10 \$
# chèque 11147 Plomberie Dubé	Réparation cheminée et nettoyage	1 804,65 \$
# chèque 11148 Wurth	Pièces et accessoires garage	283,33 \$
# chèque 11149 Municipalité de Lac-des-Aigles	Frais de déplacement pour formation ADMQ	30,96 \$
# chèque 11150 Atelier de réparations générales	Pièces et changement d'huile	261,06 \$
# chèque 11151 RDL Télécom	Vérification extincteurs	123,02 \$
# chèque 11152 Signalisation Lévis	Signalisation	12 084,68 \$
# chèque 11153 RDL courrier	Livraison	14,06 \$
# chèque 11155 La buanderie RDL	Salopettes et tapis	80,48 \$
# chèque 11156 MRC des Basques	Enfouissement et Quote parts Servitech	300,81 \$
# chèque 11157 Toiles et Auvents KRTB inc.	Toile	431,16 \$
# chèque 11158 Fond d'information sur le territoire	Mutation	8,00 \$
# chèque 11159 Raymond d'Auteuil	Gros rebus 2e ramassage	384,02 \$
Bell	Internet	76,28 \$
Bell	Téléphone	137,59 \$
Hydro Québec	Éclairage de rue	394,53 \$
Retenues à la source	Provincial	2 284,72 \$
Retenues à la source	Fédéral	865,43 \$
		36 778,03 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Josée Sirois
Directrice générale et secrétaire-trésorière

REVENUS		
Loyer	Loyer	718,00 \$
Sacs de recyclage	Sacs de recyclage	5,00 \$
Taxes contribuables	Taxes contribuables Dépôt direct	1 011,09 \$
Taxes contribuables	Taxes contribuables	6 623,72 \$
Paiement fédéral/CANADA	Location de la salle pour les élections	201,21 \$
Photocopies et fax	Photocopies	6,80 \$
Vente du vieux compresseur	Vente	303,00 \$
Revenus TPI	Subvention TPI	8 786,64 \$
		17 655,46 \$



Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil adopte les comptes du mois.

Adoptée.

191206

CORRESPONDANCE

A) RÉSOLUTION 191206A APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles désire procéder à l'achat d'un dôme afin de couvrir leur patinoire extérieure du Centre des Loisirs Diane Roy ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles doit faire une demande de subvention au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'UN dôme permettrait d'offrir des services et des activités sportives toute l'année à l'abri des intempéries ;

CONSIDÉRANT QUE la proximité de notre village permettrait à nos citoyens d'utiliser leur installation sans frais, et ce, autant en hiver qu'en été.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Saucier

Que la Municipalité de Saint-Guy appuie le projet d'achat d'un dôme pour couvrir la patinoire du Centre des loisirs Diane Roy de la municipalité de Lac-des-Aigles et reconnaît qu'il profiterait aux résidents de notre collectivité.

B) Invitation pour un 5 à 7 du CAPAB

Le 12 décembre 2019 aura lieu un 5 à 7 du CAPAB. Monsieur Roger Rioux assistera à cette rencontre.

C) Journée gratuite au Mont-Saint-Mathieu

Une journée gratuite aura lieu pour la municipalité de Saint-Guy le 2 février 2020 au Mont-Saint-Mathieu. Les documents pour inscription sont au bureau municipal.

D) Piscine des Basques

La Corporation de la piscine régionale des Basques organise l'activité « La grande Traversée ». Ils sollicitent la participation des municipalités.

Le conseil décide de ne pas participer.

E) FCM

Le conseil décide de ne pas adhérer à la Fédération canadienne des Municipalités.

191207

7. Formation ADMQ (renseignements pouvant être communiqués et lesquels doivent être protégés! Archives municipales.

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la directrice générale participe à la formation de L'ADMQ le 5 février 2020 qui portera sur quels renseignements peuvent être communiqués et lesquels doivent être protégés ainsi que les archives municipales.

Adoptée.



191208

8. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT BUDGET MUNICIPAL 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DE DÉPENSE EN IMMOBILISATION (RÈGLEMENT 307-2019 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 154 ET 307-2018)

Assemblée extraordinaire le 9 décembre 2019 à 20 h

Il est proposé par Roger Rioux

Que la municipalité de Saint-Guy prenne acte du dépôt de règlement 307-2019 séance tenante ayant pour objet l'adoption du programme triennal de dépenses en immobilisation (2019-2020-2021) ainsi que l'adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 et déterminer les taux de taxes pour le même exercice financier.

Monsieur Maxime Dupont, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée.

Avis de motion

Le conseiller Roger Rioux donne l'avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil il présentera un règlement qui aura pour objet l'adoption du programme triennal de dépenses en immobilisation (2019-2020-2021 ainsi que l'adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 et déterminer le taux de taxes pour le même exercice financier et le règlement 307-2019 qui aura pour objet l'adoption du Règlement no 307-2019. Le règlement sera affiché du 10 décembre au 30 décembre 2019 au bureau municipal de la municipalité et sera disponible pour consultation sur les heures d'ouverture normales du bureau. Pour toutes contestations, un formulaire sera disponible à la municipalité.

191209

9. RÉSOLUTION 191209 CALENDRIER DES RÉUNIONS 2020

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi sauf lors de congés fériés qui sont :

Réunion de travail	Séances ordinaires
Lundi 6 janvier à 18h30	Lundi 13 janvier à 19 h
Lundi 3 février à 18h30	Lundi 10 février à 19 h
Lundi 2 mars à 18h30	Lundi 09 mars à 19 h
Lundi 6 avril à 18h30	Mardi 14 avril à 19 h
Lundi 4 mai à 18h30	Lundi 11 mai à 19 h
Lundi 1 juin à 18h30	Lundi 08 juin à 19 h
Lundi 6 juillet à 18h30	Lundi 13 juillet à 19 h
Mardi 3 août à 18h30	Lundi 10 août à 19 h
Mardi 8 septembre à 18h30	Lundi 14 septembre à 19 h
Lundi 5 octobre à 18h30	Mardi 13 octobre à 19 h
Lundi 2 novembre à 18h30	Lundi 09 novembre à 19 h
Lundi 7 décembre à 18h30	Lundi 14 décembre à 19 h



191210 **10. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 311-2020 PORTANT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY.**

Monsieur Maxime Dupont fait la présentation du règlement 311-2020 sur le traitement des élus.

191211 **11. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 311-2020 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

Monsieur Roger Rioux donne l'avis de motion qu'à la prochaine réunion ordinaire du 13 janvier 2020, le règlement 311-2020 sur le traitement d'élus sera adopté. Ce règlement est affiché sur les deux babillards de la municipalité, un à l'entrée et l'autre dans le bureau la directrice et peut être consulté pendant les heures de bureau soit de 8h à 16h.

191212 **12. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), le greffier reçoit la déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires telle que déposée par tous les membres du Conseil.

Les déclarations d'intérêts pécuniaires sont déposées par tous les élus en date du 9 décembre 2019.

Il est proposé par Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité que les déclarations soient envoyées à Monsieur Denis Côté au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

191213 **13. RÉSOLUTION 191213 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

- RÉSOLUTION N°: 191213

- ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

- ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

- ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Guy reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

- ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

- ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

- ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

- Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Pierre Saucier et unanimement résolu :

- QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparée par la directrice générale, Josée Sirois soit adopté;

- QUE Josée Sirois soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

- Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

-

Adoptée à l'unanimité en ce 09 jour du mois de décembre 2019.



Copie certifiée conforme par :

_____, maire

(Maxime Dupont, maire)

_____, directrice générale, secrétaire-trésorier

(Josée Sirois, dir gén. Sec, très.)

191214 **14. RÉSOLUTION 191214 PPA ET PAV VOIRIE LOCALE**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Nathalie Trudeau, appuyé par , Roger Rioux et est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Guy approuve les dépenses d'un montant de 12 084.68\$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

191215 **15. RÉSOLUTION DU DON POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE TROIS-PISTOLES**

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que la résolution 191106H pour la SHGTP soit annulée. La carte annuelle a été payée en début d'année.

Adoptée.

191216 **16. RÉSOLUTION ASCQ**

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que la résolution 191114 pour l'association de la sécurité civile soit annulée. Nous sommes déjà membre gratuitement.

Adoptée.

191217 **17. BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque sera fermée le 8 décembre. Elle sera ouverte le 15 décembre.

191218 **18. RÉSOLUTION 191218 SALAIRES DES ÉLUS MANQUANTS**

Selon le règlement des élus 311-2018, un élu qui s'absente pour maladie à une réunion du conseil ne doit pas être pénalisé sur le salaire qu'il reçoit.

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier que monsieur Maxime Dupont et monsieur Yannick Pelletier reçoivent le montant qu'ils auraient dû recevoir lors de leurs absences maladie.

Adoptée à l'unanimité.

191219 **19. RÉSOLUTION 191219 AUGMENTATION DE LOYER POUR UN LOCATAIRE**

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité qu'un locataire soit augmenté de 30\$ par mois pour son loyer (Année 2020).



191220 20. RÉSOLUTION 191220 TAXES DE SERVICES POUR LES LOCATAIRES

Il est proposé par Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité que les loyers de la municipalité reçoivent un compte de taxes comme tous les citoyens pour les services publics, égout, vi-dange et aqueduc.

Adoptée.

191221 21. CONTRAT DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité d'adopter le contrat de la directrice générale.

Adoptée.

191222 VARIA

22A. RÉSOLUTION 191222A POUR LE CIMETIÈRE ET LE TERRAIN

Les élus acceptent de faire l'achat du lot 6 315 837 au montant de 4000\$ et de faire l'acquisition du lot 5 006 190 sans aucun frais à la condition de laisser un local à la disposition de la fabrique pour la pratique de culte religieux.

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que le conseil accepte les taux temporaires pour un enterrement dans le cimetière de Saint-Guy, à la suite de la signature chez le notaire.

Terrain	Urne 200\$	Enterrer Urne 150 \$
	Urne supplémentaire 100\$	Enterrer cercueil 250\$
	Cercueil 500\$	

Charnier

Novembre à avril 150\$

Les élus acceptent de faire l'achat du lot 6 315 837 au montant de 4000\$ et de faire l'acquisition du lot 5 006 190 sans aucun frais à la condition de laisser un local à la disposition de la fabrique pour la pratique de culte religieux.

Adoptée.

22B. 14 décembre

La rencontre avec le député Denis Tardif qui devait avoir lieu le 14 décembre à la municipalité sera remise après les fêtes.

191223 23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sur le cimetière.

191224 24. PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL

Lundi 6 janvier 2020, 18h30.

191225 25. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

Lundi 13 janvier 2020, 19h.

191226 26. RÉSOLUTION LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité des membres présents que la levée de l'assemblée soit faite à 19h40.

Adoptée.



Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions : 191205, 191207,

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Maxime Dupont
Maire

Josée Sirois,
d.g/s.t